

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté préfectoral n°2024-08/DCSE/BPE/IC du 04 mars 2024, une enquête publique environnementale est prescrite du mardi 02 avril 2024 à 09h00 au samedi 11 mai 2024 à 12h00, soit pendant 6 semaines, relative à la demande de proposition d'institution de périmètre et de servitudes d'utilité publique (SUP) annexée au dossier de porter à connaissance du projet « ONYKA », présenté par la société KÉRAGLASS, pour restreindre l'usage des sols autour du site industriel situé sur la commune de Bagneaux-sur-Loing.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Bagneaux-sur-Loing (77 167) sise, place de l'hôtel de ville, commune d'implantation du projet.

La présidente du tribunal administratif de Melun a désigné Monsieur Jean-Luc LAMBERT, ingénieur géologue, retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique environnementale. Monsieur Philippe BARTOLOMEI, directeur adjoint de la Poste, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Conformément aux dispositions de l'article L.515-37 du Code de l'environnement, une réunion publique sera organisée durant la période d'enquête publique par Monsieur Jean-Luc LAMBERT, commissaire enquêteur, soit le samedi 20 avril 2024 à 10h en mairie de Bagneaux-sur-Loing, salle du conseil.

1 – Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique, qui comprend, notamment, le porter à connaissance relatif au projet « ONYKA », la proposition d'institution de servitudes d'utilité publique (SUP) et l'arrêté préfectoral n°2024-07/DCSE/BPE/IC du 26 février 2024 fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel suivant les parcelles cadastrales impactées par les zones bleue et verte (cf cartes n°1 et 2 de l'arrêté du 26 février 2024) suivantes :

Zone Bleue		Zone Verte	
À l'Est du site Keraglass	À l'Ouest du site Keraglass	À l'Est du site Keraglass	À l'Ouest du site Keraglass
AH0091 AH0093 AH0094 AH0095	AH0055	AH0090 AH0091 AH0092 AH0093 AH0094 AH0095 AH0096 AH0148 AH0149 AH0190 AH0192 AI0098 AI0133 AI0134 AI0135 AI0137	AH0037 AH0038 AH0040 AH0054 AH0055 AI0054

Les zones bleue et verte sont des zones où la densification de l'urbanisation est admise sous réserves et sous conditions détaillées ci-dessous. La hauteur des constructions présentes au moins en partie dans ces zones, est réglementée.

Pour les nouvelles constructions : En zone bleue, toutes les occupations et utilisations du sol peuvent être autorisées, à condition de ne pas dépasser une hauteur de 15 mètres par rapport au terrain naturel. Il en est de même pour les prises d'air installées à l'extérieur des bâtiments.

En zone verte, toutes les occupations et utilisations du sol peuvent être autorisées, à condition de ne pas dépasser une hauteur de 20 mètres par rapport au terrain naturel. Il en est de même pour les prises d'air installées à l'extérieur des bâtiments.

Pour les constructions existantes : Tous travaux, aménagements ou changements de destination des constructions, des infrastructures ou des occupations du sol existantes sont autorisés à condition de ne pas dépasser une hauteur de 15 mètres en zone bleue et de 20 mètres en zone verte, par rapport au terrain naturel. Il en est de même pour les prises d'air installées à l'extérieur des bâtiments. En cas de superposition des zones de servitudes, le règlement le plus contraignant s'applique.

est tenu à la disposition du public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie de **Bagneaux-sur-Loing**, siège de l'enquête :
 - en format papier,
 - en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal.
- aux jours et heures d'ouverture des mairies de **Poligny** (77 167) sise 15, rue de la Mairie et de **La Madeleine-sur-Loing** (77 570) sise, place de la Mairie, communes comprises dans le rayon d'un kilomètre autour du site projeté, déterminé conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement :
 - en format papier
- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Toute personne peut également en obtenir communication, à sa demande et à ses frais, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex – courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr).

2 – le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Bagneaux-sur-Loing**, sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi que sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,
- **sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante** : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques
- **par courrier électronique à l'adresse suivante** : keraglass-bagneauxsurloing@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, au siège de l'enquête publique sise, mairie de **Bagneaux-sur-Loing** – place de l'hôtel de ville – 77 167 Bagneaux-sur-Loing. Celles-ci seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Afin de recevoir ses observations et propositions, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de **Bagneaux-sur-Loing**, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

LUNDI 02 AVRIL 2024	de 14h00 à 17h00
JEUDI 11 AVRIL 2024	de 09h00 à 12h00
MERCREDI 17 AVRIL 2024	de 09h00 à 12h00
MARDI 30 AVRIL 2024	de 14h00 à 17h00
SAMEDI 11 MAI 2024	de 09h00 à 12h00

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de **Mme Mélanie BORDAIS, adjointe EHS / HSE** à l'adresse électronique suivante : mbordais@eurokera.com

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Bagneaux-sur-Loing, Poligny et La Madeleine-sur-Loing.

Ces documents seront également consultables sur la même période sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué par arrêté du préfet de Seine-et-Marne sur la demande présentée par la société KÉRAGLASS, d'institution de périmètre et de servitudes d'utilité publique (SUP) annexé au dossier de porter à connaissance du projet « ONYKA », pour restreindre l'usage des sols autour du site industriel situé sur la commune de Bagneaux-sur-Loing (77 167).

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques